

Guide des produits statistiques de l'Insee basés sur les déclarations sociales nominatives (DSN)

Version de juin 2026

*Ce guide a pour premier objectif une cartographie des statistiques, agrégées ou bases de données individuelles, diffusées par l'Insee sur l'emploi et les salaires. Elles sont réunies d'une part dans tous les produits associés à l'exploitation de **l'enquête Emploi**, qui ne fait pas l'objet de cette cartographie ici, et dans ce qui est appelé le **Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)**, désormais principalement alimenté par la source des déclarations sociales nominatives (DSN). Ces données statistiques sont fournies pour l'usage du grand public, des statisticiens, chercheurs et chargés d'études du système statistique public ou au-delà.*

Un second objectif serait d'élargir ce panorama aux autres productions statistiques publiques pour établir plus globalement une cartographie des produits statistiques mobilisant la DSN (notamment la Dares du ministère du travail et l'Urssaf – caisse nationale). Cela permettrait de répondre aux demandes des inspections générales de l'Insee et de l'IGAS, ainsi que de l'ASP d'une « cartographie des bases de données issues de la DSN » en vue d'un guide pour les producteurs et utilisateurs¹.

Pour l'Insee, les sources exploitant directement la DSN sont réunies au sein du Siera, même si le Siera ne s'y résume pas - et nécessite l'exploitation d'autres sources administratives (auprès des Particuliers employeurs ou des Indépendants) et des enquêtes. L'annexe illustre schématiquement comment la DSN irrigue le Siera. Les principales sources statistiques exploitant la DSN sont décrites par grandes catégories de données. Ces sources sont le plus souvent régies par des règlements européens portant sur la transmission de données d'emploi ou de revenus d'activité.

¹ Cf le rapport IG-IGAS sur les usages de la DSN demandant une cartographie des données issues de la DSN que le délibéré de l'ASP sur l'utilisation de la DSN a soutenu (octobre 2023) : « L'ASP soutient la proposition qu'émet la mission concernant la réalisation d'une cartographie des bases de données issues de la DSN, à actualiser régulièrement et à resituer, plus largement, parmi l'ensemble des sources disponibles concernant l'emploi et les salaires ».

Sommaire

1. Statistiques agrégées directes...
 - 1.1 ... structurelles sur les salaires
 - 1.2 ... structurelles sur les revenus d'activité des indépendants
 - 1.3 ... structurelles sur l'emploi
 - 1.4 ... conjoncturelles sur les heures rémunérées
 - 1.5 ... conjoncturelles sur l'emploi
 - 1.6 ... conjoncturelles sur les salaires

2. Statistiques agrégées indirectes
 - 2.1 Comptabilité nationale
 - 2.2 Statistiques d'entreprises

3. Les bases de données individuelles
 - 3.1 ...sur les salariés et les non-salariés
 - 3.2 ... dans les dispositifs de données par appariement

4. Les bases de données par établissement
 - 4.1 ...structurelles
 - 4.2 ...conjoncturelles

1. **Statistiques agrégées directes**

Pour l'essentiel, la diffusion de données diffusées directement par l'Insee a pour support le site insee.fr. Les produits « grand public »² sont disponibles en requérant différentes caractéristiques. Ils se retrouvent dans :

- ✓ deux thèmes (« Économie-conjoncture-comptes nationaux » et « Marché du travail - Salaires ») ;
- ✓ pratiquement toutes les catégories de produits (« chiffres-clés », « chiffres détaillés », « base de données », « TCRD », etc.) ;
- ✓ pratiquement toutes les catégories de collections (« Insee-première », « Insee résultats », « Insee références » etc.).

1.1. **Statistiques structurelles sur les salaires**

Sources statistiques

- Estimations annuelles de salaires : **bases « Tous salariés » (BTS)**, construites à partir des DSN et des fichiers propres aux salariés de particuliers employeurs (PE) ;
- **Système d'information sur les agents des services publics (SIASP)** : extraits des BTS sur les agents de la fonction publique (fonctionnaires ou non), avec en plus des variables propres à la fonction publique (grades, etc.) ;
- Enquêtes sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires : **Ecmoss** ; ce dispositif est étroitement lié à l'exploitation des DSN (via les BTS) dans la mesure où les échantillons d'enquêtes y sont tirés et qu'il s'agit en première intention d'une exploitation des variables de la BTS, les enquêtes restant nécessaires pour compléter des informations qui n'y sont pas disponibles (diplômes, détail de primes, etc.)
- **Panels « Tous salariés », « Tous actifs »** : panels longitudinaux portant sur des échantillons de grande taille des BTS (ainsi que des bases Non-salariés, BNS, pour les non-salariés). En plus de la dimension temporelle, permettant de suivre des trajectoires, des informations complémentaires, issues de l'**Échantillon démographique permanent (EDP)**, sont disponibles (portant sur les diplômes, la situation familiale, etc.).

Disponibilité

Les premières données agrégées issues des **BTS** sont publiées environ 10 mois après la fin d'un millésime, sur le secteur privé (millésime 2024).

Les premières données de **SIASP** 2023 sur les salaires ont été publiées environ 19 mois après la fin de l'année, quelques mois après la cible à terme (15 mois).

Les agrégats utilisant les **panels** ne sont disponibles qu'après, avec des délais qui pourraient aussi se réduire.

Les résultats des enquêtes du dispositif Ecmoss sont disponibles environ 2 ans après la fin du millésime concerné.

Requis réglementaires

Il n'y a pas de règlement concernant directement la source BTS (ni SIASP), mais indirectement beaucoup de règlements européens en dépendent (cf. partie 2).

Les règlements européens n° 530/1999 et 1737/2005 et 1738/2005 ont fixé jusqu'en 2025 le cadre des enquêtes sur le coût la main d'œuvre (ECMO) et sur la structure des salaires (ESS). Ils ont été remplacés à compter de 2026 par le règlement « LMB » qui couvre les indicateurs LCS (Coût du travail / structurel - ECMO) et SES (structure des salaires - ESS) – ainsi que les

² Il existe aussi des jeux de données destinés à des experts, séries de la banque de données macroéconomiques (BDM) ou données fournies via le portail Mélodi, qui peuvent aller à un niveau de détail plus fin que ceux présentés dans cette note, comme les « [Salaires dans le secteur privé selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle au niveau communal](#) ».

indicateurs de LCI (coût du travail), GPG (Gender Pay Gap) et JVS (emplois vacants). Ces règlements européens imposent des contraintes de délais de diffusion, de niveau de détail sectoriel, de champ, etc.

Principaux indicateurs et produits de diffusion

Sur insee.fr :

- ✓ *Insee première* marronniers sur BTS ([privé](#)) et SIASP ([public](#)). Le principal indicateur est le **salaires net en EQTP** (niveau, évolution). Cet indicateur de salaire a une notion bien plus étendue que le salaire au sens de la sécurité sociale : il comprend le salaire de base (ou traitement indiciaire dans la fonction publique) mais aussi les primes (y compris défiscalisées/désocialisées), la rémunération des heures supplémentaires, l'épargne salariale (intéressement, participation, abondement), d'autres indemnités et rémunérations annexes (indemnité de résidence, supplément familial, etc.). D'autres indicateurs sont liés : **écarts de salaires femmes/hommes** ; indicateurs de distribution salariale comme le **rapport interdécile D9/D1**.
- ✓ *Insee focus* marronnier sur les écarts de salaires femmes hommes, utilisant les [panels](#). Un des principaux indicateurs est le **revenu salarial** annuel, avec une décomposition EQTP vs salaire en EQTP, et des analyses des écarts femmes/hommes.
- ✓ *Insee focus* et *Insee résultats* associés pour les résultats d'Ecmo ([coût de la main d'œuvre](#)) et pour les résultats d'ESS ([structures des salaires](#)).

Par ailleurs des produits permettent de répondre à la plupart des demandes :

- ✓ [Dataviz sur les salaires](#) : très complet, ce produit a remplacé les différents *Insee résultats* sur la BTS.
- ✓ [Essentiel sur... les salaires](#), avec un onglet « Pour en savoir plus » faisant office de « rond-point ».
- ✓ Les ouvrages [Insee références](#) (marronnier annuel multithématiques sur *Emploi, chômage et revenus du travail* avec 4 fiches sur les statistiques structurelles des salaires).

Sinon :

- ✓ D'autres produits sont disponibles hors Insee, notamment via l'exploitation de SIASP par les SSM concernés (DGAFP, DGCL, Drees, Depp), notamment le rapport annuel de la DGAFP.

Ventilations possibles

-Dans la dataviz salaires :

Caractéristiques des employeurs : secteurs d'activité, taille d'établissement, zone géographique

Caractéristiques des salariés : sexe, âge, professions (PCS), temps de travail (complet ou partiel)

-Dans Ec Moss :

Idem, avec en plus des données sur les salariés obtenues dans l'enquête (notamment les diplômés).

Séries longues

Des [Séries longues sur les salaires](#) sont rétro-polées chaque année, en euros constants de la dernière année, sur les principaux indicateurs. Outre le dataviz' salaires, elles sont aussi disponibles dans les *Insee résultats* avec des reculs temporels différents selon les champs, les types d'indicateurs, etc.

Données locales

- La dataviz décline les données jusqu'au département.

- Plus détaillé que le département : à partir des BTS le pôle ODL (offre de données locales) met en ligne dans une collection [« chiffres détaillés »](#) les produits de données locales sur les salaires avec un niveau de détail très fin dans la dimension géographique sur les salaires (salaires par PCS*sexe*commune).

Remarque : la mise à disposition sur insee.fr de données locales fines qui ne peuvent avoir été expertisées/validées au niveau le plus fin **doit être comprise comme un « entrepôt de données »**, qui n'a pas le même statut de validation que les produits plus agrégés.

Comparaisons internationales

Seul le dispositif Ecmoss a pour objet des comparaisons internationales sur le site d'[Eurostat](#).

Documentation publique

[BTS](#) : à jour, avec une information par millésime jusqu'en 2023.

[SIASP](#) : à jour, avec note de [documentation](#) méthodologique à jour en juillet 2025.

[Ecmoss](#) : à jour, avec une information par millésime jusqu'en 2024.

[Panels](#) : documentation sur les seuls panels Tous salariés

1.2. Statistiques structurelles sur les revenus des indépendants

Sources statistiques

-Estimations annuelles sur les revenus des indépendants : **bases « Non-salariés » (BNS)**, construites à partir des déclarations sociales des indépendants aux Urssaf et caisses de la MSA
- **Panels « Non-salariés »** construits à partir des BNS

Disponibilité

Les premières données des BNS sont publiées environ 18 mois après la fin d'un millésime. Les panels NS suivent quelques mois après.

Requis réglementaires

Pas de requis direct. Mais utilisé indirectement pour des requis sur les revenus d'activités y compris indépendants.

Principaux indicateurs et produits de diffusion

Sur insee.fr :

- ✓ [Insee première](#) marronniers sur BNS. Le principal indicateur est le **revenu mensuel moyen d'activité** (niveau moyen, évolution). Bien d'autres indicateurs sont liés : **écarts de revenus femmes/hommes** et des indicateurs de distribution.
- ✓ [Insee résultats](#).
- ✓ Ouvrages dédiés dans les [Insee références](#) quinquennaux sur les Indépendants.
- ✓ Fiche dédiée dans les [Insee références](#) annuels Emploi, chômage et revenus du travail.

Ventilations possibles

-Dans [l'Insee résultats](#) (non annuel) : sexe, âge, type de non-salariés (micro-entrepreneur ou non-salarié classique), secteur d'activité, zone géographique.

Séries longues

- ✓ Des données sont fournies dans [l'Insee première](#) (tableaux complémentaires) et [l'Insee références](#) mais il n'y a pas de produit dédié (de type « Séries longues ») en tant que tel.

Données locales

- ✓ Les [Insee résultats](#) déclinent jusqu'au département.

Comparaisons internationales

Pas directement.

Documentation publique

✓ Sur insee.fr, [BNS](#).

1.3. Statistiques structurelles sur l'emploi

Sources statistiques

- **Estimations annuelles d'emploi (EAE)**, construites à partir des BTS et des BNS. Elles corrigent de la multi-activité au niveau individuel.
- **Siasp** pour l'emploi public détaillé

Disponibilité

- EAE provisoire à A+12 mois
- EAE définitif à A+17 mois

Tableau : réduction des délais de publication des EAE

Millésime	2018	2019	2020	2021	2022	2023
(dates)						
Compte provisoire	déc-19	nov-20	déc-21	janv-23	déc-23	déc-24
Deuxième estimation	mai-20	mai-21	mai-22	-	-	-
Compte définitif	mai-21	mai-22	janv-23	sept-23	mai-24	mai-25
(nombre de mois après la fin du millésime)						
Compte provisoire	12	11	12	13	12	12
Deuxième estimation	17	17	17			
Compte définitif	29	29	25	21	17	17

- SIASP : à A+17 mois en 2025 (pas encore à la cible) ; les premières données du millésime 2024 pourraient être publiées en décembre 2025 (A+12)

Requis réglementaires

Pas de requis direct. Mais utilisé indirectement via des requis en termes conjoncturels (FRIBS/STS), les estimations conjoncturelles se basant sur les EAE.

Principaux indicateurs et produits de diffusion

- ✓ [Insee focus](#) annuel et [Insee résultats](#) pour les **EAE**.
 - L'**emploi** se réfère au concept du BIT, « répertoire » (pour préciser qu'on ne corrige pas de l'emploi informel non déclaré), corrigé de la multiactivité (une personne ne compte qu'une seule fois) en fin d'année (la dernière semaine de l'année).
 - L'**Insee focus** ne porte que sur l'estimation provisoire, il n'y a pas de publication dédiée pour l'estimation définitive.
 - L'**Insee résultats** est présenté par millésimes de publication, réunis dans un seul écho.
- ✓ Fiche dédiée dans les *Insee références* Emploi, chômage et revenus du travail
- ✓ [Insee première](#) pour l'emploi public issu de **Siasp**.
 - L'avantage de cette source est une déclinaison fine des effectifs par versants et ministères, par grades, etc.
 - Le concept de l'emploi en personne en fin d'année sur le champ public n'est pas exactement celui des EAE : il corrige d'une partie de la multiactivité (celle avec les salariés du secteur privé mais donc pas celle avec les indépendants) mais en revanche exclut les postes dits « annexes » et certains statuts

particuliers notamment élus, détenus, travailleurs handicapés des ESAT, services civiques, etc.

Ventilations possibles

- Dans les EAE : par sexe, âge ; par type d'employeur (privé, public), secteurs d'activité fin, zone géographique ;
- Dans SIASP : idem, avec une déclinaison fine de l'établissement public employeur et des grades/catégories de postes.

Séries longues

- ✓ Les EAE sont par construction élaborées en séries longues : ce sont les évolutions chaque année qui font l'objet de traitements statistiques, puis les niveaux sont obtenus par rétrochaînage, ce qui assure la comparabilité des niveaux de deux années distinctes ; des années de rebasement réguliers (sur les millésimes 2008, 2019 et le prochain 2024) permettent de remettre en cohérence avec les micro-données et nécessitent de nouveaux exercices de rétropolation. Il y a par ailleurs un [chiffre-clé](#) synthétique.
- ✓ Les données de SIASP : des données sont fournies dans les tableaux de l'Insee première et dans le chiffres-clés [CC1](#) mais il n'y a pas de produit dédié (de type « Séries longues ») en tant que tel.

Données locales

- ✓ Dans les EAE : les *Insee résultats* déclinent jusqu'à la zone d'emploi.
- ✓ Dans SIASP :
 - La dataviz salaire présente une déclinaison jusqu'au département
 - Les chiffres-clés [CC2](#) ; [CC3](#) ; [CC4](#) présentent des déclinaisons jusqu'au département
 - À noter aussi le [site dédié aux données locales](#) propose des données jusqu'au département

Comparaisons internationales

Pas directement. Mais les EAE et SIASP sont utilisés par la comptabilité nationale et les estimations conjoncturelles, elles-mêmes régies par des règlements européens qui permettent les comparaisons.

Documentation publique

[Estimations d'emploi](#) : trois notes méthodologiques utiles

- [Les Estimations d'emploi](#)
- [Emploi - Quelle source pour quel usage](#)
- [Concepts et méthodes pour estimer l'emploi salarié conjoncturel](#)

[SIASP](#) : à jour, avec une [Note méthodologique du SIASP 2023](#)

1.4 Statistiques conjoncturelles sur les heures rémunérées

Sources statistiques

Dans le Siera, la DSN est retraitée d'une part à des fins de statistiques structurelles, d'autre part à des fins de statistiques conjoncturelles. Celles-ci permettent notamment d'alimenter les [Estimations trimestrielles d'emploi \(ETE\)](#), et les [Indices de coût du travail \(ICT\)](#) (cf. infra). Mais une mobilisation en propre des données collectées mensuellement est également utilisée sur les heures rémunérées, en tant que « proxy » de l'activité et est intitulée [DSN-traitement provisoire Insee \(DSN Flash\)](#). Les données ne sont diffusées au grand public qu'indirectement, via des indicateurs de production (IPI de la construction) ou via les Notes de conjoncture régionales dans lequel la source est mise à disposition.

Disponibilité

M + 30 jours

Requis réglementaires

Sans objet

Principaux indicateurs et produits de diffusion

Heures rémunérées, ventilées par grands secteurs, dans les [Notes de conjoncture régionales](#) et les [Tableaux de bord de la conjoncture régionaux](#).

Ventilations possibles

Géographique jusqu'au département ; secteurs d'activité

Séries longues

Les objets de ces sources sont des séries longues depuis 2019.

Données locales

Jusqu'au département.

Comparaisons internationales

Sans objet.

Documentation publique

Non

1.5 Statistiques conjoncturelles sur l'emploi**Sources statistiques**

- Depuis 2017 les **Estimations trimestrielles d'emploi (ETE)** sont élaborées en coproduction avec l'Urssaf nationale et la Dares, en mobilisant essentiellement les DSN. Ce sont principalement les DSN qui alimentent les données, l'Insee a en charge la synthèse des estimations l'élaboration directe lors des résultats détaillés de l'emploi conjoncturel dans la fonction publique, le secteur agricole, et celui des Particuliers-employeurs.

Disponibilité

- Flash à T+30 jours (depuis 2026)
- Résultats détaillés à T+ 60 jours
- Données localisées à T+80 jours

Requis réglementaires

Le règlement [FRIBS/STS](#) concerne directement les Estimations d'emploi avec notamment les contraintes sur les délais (2 mois)

Le SEC concerne la comptabilité nationale qui reprend directement les données d'emploi. C'est via la refonte du prochain SEC que l'emploi flash est concerné, avec une demande d'un délai de publication en moins de 30 jours.

Principaux indicateurs et produits de diffusion

Les **indicateurs d'emploi** sont ceux des **EAE** (les **ETE** sont calées sur les **EAE**) mais sur le seul champ salarié.

[Informations rapides](#) national sur l'emploi flash (seul le secteur privé) puis sur les résultats détaillés.

Le fichier complémentaire à l'Information rapides est très utile et pédagogique.

[Informations rapides](#) sur emploi localisé

Ventilations possibles

Il permet de répondre à de nombreuses questions par secteur, et, depuis peu, par caractéristiques des salariés (sexe, âge, contrat) dans le privé.

Séries longues

Les objets de cette source sont des séries longues dont les plus agrégées remontent jusque 1970.

Chaque rebasement nécessite des exercices de rétropolations.

Données locales

Jusqu'au département

Comparaisons internationales

Via les données d'Eurostat sur les données STS.

Ou indirectement via les comparaisons d'emploi au sens de la comptabilité nationale

Documentation publique

[Note méthodologique Emploi](#)

[Concepts et méthodes pour estimer l'emploi salarié conjoncturel](#)

1.6 Statistiques conjoncturelles sur les salaires

Sources statistiques

- ✓ À l'Insee : **Indice du coût du travail (ICT)** : essentiellement constitué des **DSN Flash** - exploitation avancée des données de DSN (salaires et heures rémunérées). La « marque de fabrique » de l'ICT est la mesure du coût horaire du travail en infra-annuel aux fins de comparaisons internationales.
Cet indicateur est très lié aux indicateurs de salaires « STS » requis par le règlement européen, mais qui ne donnent pas lieu à une diffusion en France (intérêt économique limité).
- ✓ Il y a aussi index en vue de revalorisation de contrat ICHTRrev-TS.
- ✓ Par ailleurs il y a des indicateurs de salaire moyen par tête (SMPT) produits par l'Urssaf nationale et repris par la comptabilité nationale, ainsi que des indicateurs de Salaires mensuels de base (à partir de l'enquête Acemo).

Pour comprendre le lien entre les différents indicateurs sur les salaires : [Billet de blog](#)

Disponibilité

Sur les salaires, la publication des données de l'ICT se fait en deux temps :

- une première estimation flash à T+45 jours

- une estimation à T+70 jours.

Requis réglementaires

Le [règlement STS](#) (partie du règlement cadre FRIBS voté en 2019) pour les données conjoncturelles de salaires avec des délais à T+90 jours.

À compter de 2027, le règlement « LMB » couvrira l'indicateur européen de coût du travail LCI (Coût du travail / conjoncturel - ICT).

Principaux indicateurs et produits de diffusion

[Informations rapides](#) pour le flash puis les résultats détaillés.

Le fichier complémentaire à l'*Information rapides* est très utile et pédagogique.

Ventilations possibles

Secteurs d'activité uniquement.

Séries longues

Les objets de la source ICT sont des séries longues dont les plus agrégées remontent jusqu'en 1998.

Données locales

Non

Comparaisons internationales

[Sur le site d'Eurostat](#)

Documentation publique

[Note méthodologique de l'ICT](#)

[La note méthodologique de l'ICTrev-TS](#)

[Indice du coût du travail](#)

[Indice du coût horaire du travail révisé - tous salariés](#)

2. Statistiques agrégées indirectes

D'autres producteurs statistiques publient des données d'emploi et de salaire et diffusent donc indirectement des données issues DSN, avec des productions souvent régies par des règlements européens.

2.1. Comptabilité nationale

Les comptes nationaux sont réglementés par le « SEC 2010 » (système européen des comptes) qui définit le calendrier et le détail de ventilation des opérations requises, notamment sur l'emploi et les salaires par branches d'activités et par secteurs institutionnels (entreprises non financières, administrations publiques, ménages employeurs, etc.).

Disponibilité et ventilations possibles

Les publications des comptes annuels se font à un niveau détaillé (niveau A88) pour l'emploi et les salaires par branche, dans des versions définitives (A+29 mois) et semi-définitives (A+17 mois).

Les publications des comptes trimestriels se font à un niveau A17 pour l'emploi et les salaires par branche dès les publications à T+60 jours (potentiellement révisées ensuite à T+120 jours lors de l'estimation flash du millésime trimestriel suivant).

Les sources pour les comptes trimestriels sont l'emploi des ETE et les données de l'Urssaf nationale pour la masse salariale. Pour la masse salariale du champ public, il s'agit de données de comptabilité publique lissées.

Requis réglementaires

Le « SEC 2010 » (système européen des comptes) régit la base 2020 des comptes actuels. Le prochain SEC est en discussion.

Principaux indicateurs et produits de diffusion

[Informations rapides](#)

[Insee résultats](#) sur les données trimestrielles ; [comptes de branches](#), avec des séries d'emplois, salaire moyen par tête et masse salariale, permettant de décomposer le partage de la valeur ajoutée par branche

Séries longues

C'est l'objet principal des données de comptabilité nationale que d'avoir des comptes cohérents, le plus souvent depuis 1949.

Données locales

Pas de déclinaison locale.

Comparaisons internationales

C'est l'objet principal des données de comptabilité nationale que de permettre des comparaisons internationales sur les différents types de compte. [Cf Eurostat.](#)

Documentation publique

[Sur le site insee.fr](#) + [Insee méthodes](#) des comptes trimestriels qui montre quelles sources/indicateurs sont utilisés pour les comptes de branche.

2.2. Statistiques d'entreprise

Un certain nombre de statistiques structurelles du Siera alimentent les statistiques d'entreprises régies par des règlements européens. Notamment les processus Sirius et Esane nécessitent des bases d'établissement du Siera.

Depuis 2021, les règlements ont été regroupés dans un nouveau règlement-cadre « Fribs » qui a été adopté en avril 2019.

3. Les bases de données individuelles

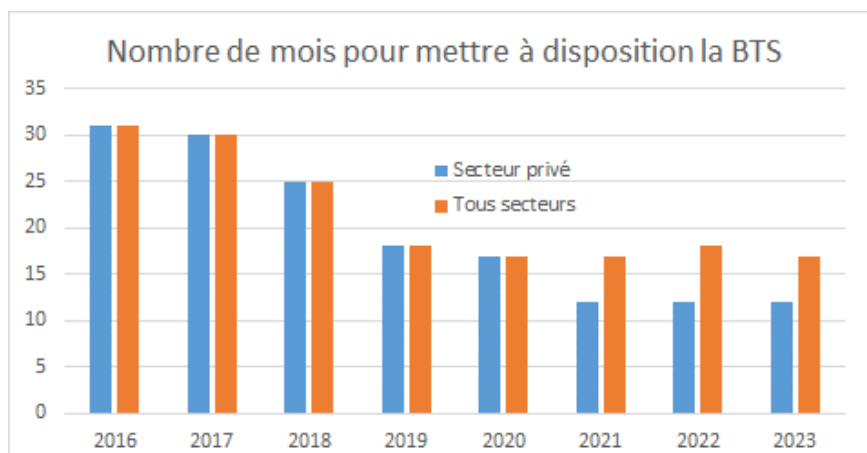
Au-delà des produits agrégés, des bases de données statistiques individuelles issues de la DSN sont aussi mises à disposition pour les chercheurs / chargés d'étude / grand public. Il peut s'agir de données par établissement (cf. partie 4) ou de données individuelles, par salarié ou par poste.

3.1 Les bases de données sur les salariés et les non-salariés

Les fichiers considérés comme définitifs sont archivés et mis à disposition par l'unité de mise à disposition et archivage.

Source et disponibilité

Les premières **BTS** sont disponibles dans les semaines qui suivent les premiers agrégats publiés. Depuis le millésime 2022, les BTS sur le seul secteur privé sont disponibles en moins de 12 mois. Les données complètes (privé + public) de la BTS sur le millésime 2025 devraient être disponible dès fin 2026.



Les données de SIASP et des panels arrivent dans les mois/années qui suivent dans des délais un peu plus longs.

Les fichiers BTS (fichiers Postes, postes au 1/12^e, Salariés, Salariés au 1/12^e, Établissements, entreprises) sont disponibles au CASD.

Les fichiers « Postes » et « Salariés » au 1/12^e sont transmis au centre Quételet-Progedo en tant que Fichiers de production et de recherche (FPR).

Par ailleurs des [bases de données individuelles](#) avec probabilité nulle d'identification (fichiers super-anonymisés) sont mises en lignes sur insee.fr.

Le fichier SIASP est également mis à disposition au CASD de façon autonome, ainsi que le fichier Particuliers employeurs : sur ces champs, les utilisateurs peuvent retrouver des informations complémentaires qu'ils ne retrouvent pas dans les BTS.

Les données individuelles d'Ec Moss, celles des panels (« Tous salariés », « Non-salariés » et « Tous actifs ») et celles des BNS sont également mises à disposition au CASD.

Tableau récapitulatif : liste des sources du Siera dont les données individuelles sont mises à disposition

	Interne Insee	Accès SSM	CASD/ Chercheurs	FPR/ Quételet	Insee.fr
Bases Tous salariés	Oui	Oui	Oui	Oui (1/12 ^e)	Oui, 1/12 ^e anonymisé
SIASP	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Particuliers employeurs	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Bases Non-salariés	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Ecmo-ss	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Panel Tous salariés	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Panel Non-salariés	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Panels Tous actifs	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Bases Non-salariés	Oui	Oui	Oui	Non	Non

Documentation publique

[BTS](#) : une information par millésime.

[SIASP](#) : à jour, avec note de [documentation](#) méthodologique à jour en juillet 2025.

[Ec Moss](#) : à jour, avec une information par millésime jusqu'en 2024.

[Panels](#) : documentation sur les seul Tous salariés

[BNS](#)

Il existe par ailleurs un comité utilisateur (chargés d'études de la statistique publique, chercheurs, etc .) qui couvre les BTS et les panels et qui se réunit une fois par an.

3.2. Les dispositifs issus des données par appariement

a) Les bases de données « pivot », individuelles avec CSNS

Depuis le millésime 2016 les millésimes BTS et depuis 2022 les BNS, sont systématiquement enrichis d'un CSNS.

Tout SSM peut y accéder en vue d'un appariement avec ses propres bases de données disposant du CSNS. Le Cnis doit préciser la procédure pour ce faire (chartes, conditions, etc.)

Les CSNS ne sont pas en revanche directement accessibles en dehors du système statistique public (SSP). Pour les organismes extérieurs, une manière de bénéficier de ces facilités est de trouver un partenariat de travail avec un membre du SSP.

b) Les dispositifs ad hoc

Le département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee a prévu de développer deux dispositifs d'appariement entre enquêtes et sources administratives, notamment les bases Tous salariés.

Il s'agit :

- du dispositif **Trajeec**, appariant l'enquête Emploi (EEC) et des sources administratives, dispositif instruit pour répondre aux besoins auxquels l'enquête FQP répondait ; ce dispositif a été présenté dans son principe au Cnis en mai 2024 ([commission Emploi, qualifications et revenus du travail](#)) ;
- du dispositif **EVA 2023**, en partenariat avec la Depp et le Sies, appariant le panel de la Depp des élèves de 6^e en 2023 afin de suivre leur parcours jusqu'à leur entrée dans la vie adulte ; ce dispositif a pour objectif de répondre aux besoins auxquels les dispositifs EVA 1995 et EVA 2007 répondaient sur la base de seules enquêtes ; ce dispositif a été présenté dans son principe au Cnis en novembre 2025 ([commission Emploi, qualifications et revenus du travail](#)) ;

Ces dispositifs sont en instance d'élaboration, la question de leur mise à disposition n'a pas encore été instruite, en gardant à l'esprit qu'ils remplacent des enquêtes dont l'objectif était à la fois la mise à disposition d'indicateurs agrégés et de données individuelles.

4. Les bases de données par établissement

4.1. Structurelles

Sources

Pour des données structurelles par établissement il existe deux sources : la version employeur de la **BTS**, et **Flores**.

Succédant au dispositif « **Clap** » depuis 2017, **Flores** (fichier localisé sur les rémunérations et l'emploi) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements avec pour objectif principal est de décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune. **Flores** est construit à partir des **BTS** employeur, mais avec un certain nombre de retraitements statistiques pour fiabiliser la localisation du lieu de travail sur deux années consécutives. Par exemple pour des personnels rémunérés par un établissement mais travaillant dans d'autres endroits, un retraitement est effectué pour mieux localiser à la fois le secteur d'activité et la zone géographique du lieu de travail. **Flores** couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Par rapport aux autres sources disponibles sur l'emploi salarié au niveau local, il constitue un produit intermédiaire entre les Estimations d'emploi d'une part, qui sont des statistiques agrégées aux niveaux des régions, départements et zone d'emploi, et d'autre part les fichiers de micro-données de niveau « postes de travail », qui sont très détaillés mais d'une utilisation plus complexe et destinés en premier lieu à l'étude des salaires au niveau individuel.

Chaque millésime de **Flores** contient les données de deux années, ce qui permet de réaliser des analyses en niveau et en évolution. Ces paires d'années N/ N-1 permettent de reconstituer des séries annuelles au niveau d'emploi le plus fin par chaînage rétrospectif.

Le PSAR Occitanie a par ailleurs développé un dispositif dit « E7 » qui chaîne au niveau établissement les différents millésimes de Clap et Flores. Il est mis à disposition au CASD. Sur les dernières années il est en principe cohérent avec Flores, sur un champ un peu plus restreint (aux secteurs dits productifs) et avec moins de variables. Il a le grand avantage d'une approche longitudinale au niveau établissement.

Disponibilité

Pour le millésime 2023, le fichier Flores a été mis à disposition en avril 2025 (A+16 mois). La cible est une mise à disposition 14 mois après le millésime considéré.

Documentation publique

Flores : [documentation à jour](#) sur insee.fr avec une documentation par millésime. Il existe par ailleurs un comité utilisateur (chargés d'études de la statistique publique, chercheurs, etc.) qui couvre les BTS et les panels et qui se réunit une fois par an.

4.2. Conjoncturelles

Sources

Parmi les données détail mises à disposition, les « fichiers détails trimestriels » (**FDT-Emploi**) des Estimations trimestrielles d'emploi (ETE) sont un « produit fatal » (dans le sens où c'est un produit utile même s'il n'est pas l'objectif principal de la production statistique des ETE) en sortie du processus d'élaboration en coproduction : fichier de données par établissement, portant sur les effectifs (fin de trimestre), les salaires (masse salariale brute dé plafonnée) et les caractéristiques de ces établissements (secteur, catégorie juridique, localisation). Récemment ces fichiers ont également été enrichis de variables sur les caractéristiques des salariés du privé (sexe, âge, contrats).

Autre « produit fatal », des productions de DSN-flash, le fichier **DSN flux groupés** : d'un mois sur l'autre il existe une démographie d'entreprise importante (repérée par des changements de Siret). La connaissance de flux groupés de salariés entre un ou plusieurs établissements un mois *m*, et un ou plusieurs salariés le mois *m+1*, permet de caractériser ces changements, qu'ils aient une réalité économique ou soient le seul reflet d'un changement déclaratif : restructurations, dégroupements, déménagements, etc.

Disponibilité

Les fichiers **FDT-Emploi** sont fournis chaque trimestre 60 jours après la fin du dernier trimestre considéré. Chaque millésime est constitué de 5 trimestres consécutifs et alimenté par les acteurs de la coproduction des ETE sur leurs champs respectifs : Urssaf nationale, Dares, Insee. En raison de sa complexité d'usage, cette source n'est pas mise à disposition du grand public : les utilisateurs sont les chargés d'études (nationaux ou régionaux), les référents Emploi pour les Notes de conjoncture régionale et la validation des ETE au niveau localisé ; la DSE (Sirus, Esane). Certains SSM (Culture, Développement Durable, Défense, etc.) ont également accès à ces fichiers qui sont disponibles à leur demande par convention.

Il a été utilisé par exemple pour le besoin d'autres processus de production (estimations préliminaires de la DSE), par la DR Occitanie pendant la crise pour suivre la filière aéronautique.

De même l'offre de diffusion des DSN flux groupés a été faite à certains utilisateurs en direction régionale de l'Insee, à titre expérimental, mais leur diffusion plus large n'a pas été instruite.

Documentation publique

Sans objet ; il existe un comité des utilisateurs.

Tableau récapitulatif : liste des sources du Siera dont les données par établissement sont mises à disposition

	Interne Insee	Accès SSM	CASD/Chercheurs	FPR/Quételet	Insee.fr
Flores	Oui	Oui	Oui	Non	Non
FDT emploi	Oui	Oui	Non	Non	Non
DSN flux groupés	Oui	Non	Non	Non	Non

Annexe : présentation du Siera et de la façon dont la DSN l'irrigue

Vue d'ensemble

